

La gestion des déchets, un enjeu pour l'industrie

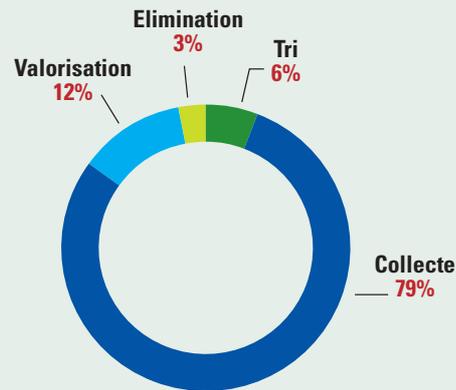
Des activités complémentaires

Près de 900 salariés travaillent dans une trentaine d'entreprises du domaine. L'activité privée est répartie selon 3 grands types :

- les études préalables, plans et conseils auprès des collectivités et des entreprises,
- la collecte des ordures ménagères et des déchets industriels (50% des entreprises),
- le traitement des déchets (tri, recyclage, valorisation, élimination).

Le secteur public emploie près d'un quart des personnes dans ce secteur, destiné avant tout à l'élaboration et au suivi des marchés publics pour l'élaboration de projets structurants.

Effectif des salariés par activités dans le domaine des déchets



Source : SEMRRE - 2005

L'OREF (Observatoire Régional Emploi Formation) estime la création de 140 à 210 emplois dans ce secteurs à l'horizon 2015.

Un besoin urgent de création d'unités de traitement des déchets ménagers

Deux installations de stockage reçoivent près de 430 000 tonnes de déchets ménagers par an. Cela correspond à une production par habitant de 550 kg, dont 470 kg sont stockés en Centre d'Enfouissement Technique (CET). Le rythme de production des déchets est soutenu par une croissance économique et démographique importante, condamnant les deux CET à une saturation proche. Leurs fermetures sont prévues successivement en 2011 et 2014.

La construction de nouveaux exutoires pour les déchets ménagers est donc indispensable et urgente. En plus de l'évidente nécessité d'accroître le tri et la valorisation dans les années qui viennent, l'instance locale

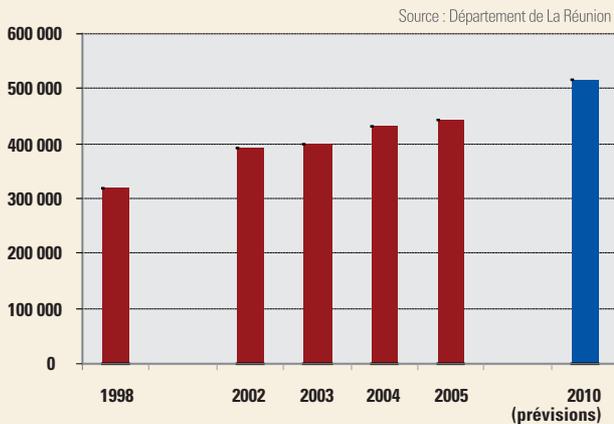
de concertation spécialement créée a conclu à la nécessité d'implanter, soit de nouveaux sites

d'enfouissement, soit un ou plusieurs Centres de Valorisation Énergétique des Déchets (CVED). Les délais de réalisation pour l'une ou l'autre des solutions sont de quatre à cinq ans.

Par ailleurs, le Conseil Général souligne dans le PDEDMA (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) la nécessité de création de 39 déchetteries supplémentaires en plus des 19 actuelles.

En 2005, moins de 5% du total des déchets ménagers était recyclé. Les actions en faveur de l'amélioration du tri et de la prévention de la production de déchets sont primordiales pour reculer l'échéance de la fermeture des centres de stockage. Le tri permet de surcroît le développement de nouvelles filières industrielles de valorisation des déchets. Le plastique est par exemple recyclé pour la fabrication de sacs poubelle, de tuyaux et de composteurs individuels. Par ailleurs, le département a entamé des actions visant à l'élimination à terme des sacs de caisses classiques par la création de solutions locales (sacs réutilisables, recyclables ou biodégradables).

Production de déchets ménagers (en tonnes par an)



Source : Département de La Réunion

L'importance de la réglementation

La réglementation joue un rôle moteur pour le développement des filières de valorisation, en particulier la loi du 13 juillet 1992 interdisant d'enfouir les déchets non ultimes, le décret n° 99-374 du 12 mai 1999 relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à leur élimination, le décret n° 2002-1563 du 24 décembre 2002 relatif à l'élimination des pneumatiques usagés, le décret n°2003-727 du 1er août 2003 réglementant l'élimination des véhicules hors d'usage, le décret n°2005-829 du 20 juillet 2005 imposant la récupération des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

Le règlement communautaire n°1013/2006 issu de la signature de la Convention de Bâle par la France interdit l'exportation des déchets dangereux vers les pays de la zone, ces derniers ne faisant ni partie de l'AELE (Association Européenne de Libre Échange) ni de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques). La Réunion se doit donc de développer le traitement sur place des déchets dangereux sauf à recourir à un transfert coûteux.

Les filières de valorisation connaissent des difficultés de mise en œuvre, notamment du fait du manque de foncier dans l'île et de l'insuffisance des volumes de déchets récupérés, qui ne permettent pas toujours d'assurer une viabilité économique d'unités de traitement. Les entreprises du secteur doivent également faire face à la concurrence des pays de la zone, qui profitent de coûts de valorisation inférieurs.

Les principales filières

• **Déchets Industriels Banals (DIB)** : L'ensemble des filières concernant notamment le papier, le carton, le plastique, les métaux, le bois, les déchets verts, le verre, les huiles alimentaires usagées ont été depuis 2000 progressivement mises en place à La Réunion. En 2005, 28% des papiers-cartons, 50% du verre et plus des deux tiers de la ferraille des industries ont été valorisés. La filière de valorisation du bois de palette est saturée par manque de débouchés suffisant. Pour y remédier, un projet d'utilisation comme combustible dans la centrale thermique de Bois Rouge est en cours de réalisation. Il permettra à terme de diminuer d'au moins 5% la consommation de charbon de celle-ci.

• **Filière piles et accumulateurs (Hors Plomb)** : La filière a démarré en janvier 2006 à La Réunion. La société CRMM, prestataire de service de COREPILE, éco-organisme rassemblant les fabricants et importateurs de piles, est en charge de la collecte, du regroupement, de l'exportation et du traitement en métropole. La quantité de piles collectées en 2006 est de l'ordre de 26 tonnes, soit 10% du gisement.

• **Accumulateurs au Plomb (batteries)** : La filière s'est organisée localement en 2000, avec l'ouverture d'une unité de valorisation (VERDI). De nombreux problèmes ont entraîné la fermeture de cette installation début 2005. L'ATBR

(Association de Traitement de Batteries de La Réunion) a alors travaillé à la création d'une filière à l'export, qui a redémarré en 2006.

• **Pneumatiques** : Les importateurs de pneumatiques se sont regroupés au sein d'AVPUR (Association pour la Valorisation des Pneumatiques Usagés de La Réunion), qui a retenu comme prestataire pour la collecte et le traitement, la société SOLYVAL. Son activité a débuté fin 2005.

• **Véhicules Hors d'Usage (VHU)** : La filière s'est structurée depuis 2000, avec la mise en place de centres de déconstruction et de dépollution des VHU. En juillet 2007, on dénombre 5 démolisseurs et un broyeur agréé.

• **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)** : La filière s'organise autour des éco-organismes Recylum (pour les luminaires) et Ecosystem (pour les autres DEEE). Une éco-contribution sera incluse dans le prix de chaque appareil électrique et électronique pour financer son élimination. L'entreprise RVE assure aujourd'hui le démantèlement des ordinateurs ; d'autres projets sont en cours.

• **Déchets agricoles** : Des études de faisabilité sur la valorisation des sous-produits de l'industrie sucrière, mélasses et vinasses ont été réalisées en 2001 et 2002 avec le soutien de l'ADEME. Une mission d'étude en métropole en 2003 a également été organisée afin de sensibiliser les éleveurs aux systèmes de traitement du lisier.

• **Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics** : La production de déchets du BTP, en constante augmentation, est estimée à près 4 millions de tonnes par an, principalement inertes. Quatre projets sont en cours pour la réalisation de plates-formes comprenant le traitement des déchets inertes, le tri et le reconditionnement des autres déchets pour un acheminement vers des centres agréés.

• **Déchets ménagers triés** : Les papiers et cartons, ainsi que l'acier et l'aluminium sont compactés et expédiés vers la Zone océan Indien pour recyclage. Les plastiques sont aussi exportés à l'exception de certains types (polyéthylène notamment) réutilisés sur place. Le verre est en partie recyclé sur l'île mais également expédié vers l'Afrique de Sud et la Tanzanie. Enfin, les déchets verts et fermentescibles sont traités au niveau de plate-formes de compostage ou de composteurs individuels distribués chez les particuliers.

• **Huiles minérales usagées** : La société STAR SOVIDENGE collecte et transporte les huiles vers la Centrale Thermique de Bois Rouge où elles sont éliminées par pulvérisation sur le charbon avant combustion.

• **Déchets Industriels Spéciaux (DIS)** : Le Centre de transit de la STAR à Saint-André sera opérationnel avant la fin d'année 2007.

les enjeux majeurs

Les déchets collectés ⁽¹⁾		
	Collectés (en tonnes)	Valorisés sur place
Déchets ménagers (2004)	432 770	17% ⁽³⁾
Déchets industriels (2005)	121 000	18%
Dont :		
Pneumatiques	1 963	4%
Véhicules Hors d'Usage	2 177	69%
Ferrailles	10 134	77%
Batteries	1 631	0%
Huiles minérales	1 895	100%
Dangereux	2 800	0%
Déchets inertes du BTP	45 900	0,4%
Déchets agricoles ⁽²⁾	-	99%
Déchets Industriels Banals (2005)	54 476	19%
Dont :		
Bois	1 656	42%
Huiles Alimentaires	40	100% ⁽⁴⁾
DIB Divers	52 780	19%

Source : Ademe/SPI INFRA

⁽¹⁾ Attention, ce tableau, ne représente pas le gisement réel pour les déchets, en particulier pour ceux n'ayant pas encore de filières d'élimination à maturité (BTP, huiles alimentaires, batteries...).

⁽²⁾ Les déchets agricoles sont estimés (par l'ADEME) en 2005 à 1,5 million de tonnes, dont 1 million de tonnes de déchets issus de l'Industrie Agroalimentaire. La presque totalité des déchets agricoles est valorisée (99%).

⁽³⁾ dont 12,5% de compostage des déchets verts et fermentescibles.

⁽⁴⁾ en 2007, la valorisation énergétique des huiles alimentaires n'est plus assurée (problème technique). Des projets de valorisation comme le biofioul ou le biodiesel sont néanmoins à l'étude.